



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juin 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Vingt-quatrième session

Genève, 6 et 7 septembre 2011

Point 11 c) de l'ordre du jour provisoire

Planification des travaux futurs: Programme de travail et évaluation

Programme de travail et évaluation biennale pour 2012-2013

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2012 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2012-2013, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2012-2013

A. Introduction

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour 2012-2013 correspondant au sous-programme «Tendances et économie des transports» du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2012-2013 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports:

Numéro

de module Sous-programme 2 – Transports

1. Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
 2. Tendances et économie des transports, pays sans littoral et facilitation du transit
 3. Transport routier (Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM))
 4. Sécurité de la circulation routière
 5. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
 6. Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
 7. Transport par voie navigable
 8. Transport intermodal et logistique
 9. Problèmes douaniers intéressant les transports
 10. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
 11. Transport des marchandises dangereuses (CEE)
 12. Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
 13. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
 14. Transport des denrées périssables
 15. Statistiques des transports
-

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2012-2013 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention «Additionnel(le)» est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2010-2014 tel qu'il a été adopté en 2010 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2010/8).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2012-2013

Sous-programme 2 – Transports

Module 2

Tendances et économie des transports, pays sans littoral et facilitation du transit

Présentation du module (facultative)

Le **Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports** constitue une tribune pour l'échange d'idées concernant les progrès et les difficultés en matière de transports intérieurs durables dans la région paneuropéenne. Son objectif principal est d'améliorer la compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports intérieurs dans la région de la CEE et de renforcer la coopération internationale aux fins du développement des systèmes de transport durables. Son domaine d'activité inclut l'étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports. Il s'efforce également d'améliorer la coordination intermodale et l'intégration en vue d'établir un système européen de transport durable. Son domaine d'activité s'étend également au développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, dans le cadre des travaux approfondis de groupes d'experts mandatés dans chacun de ces domaines.

Réalisation escomptée

Le **Groupe de travail devrait contribuer** à améliorer la compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE et à renforcer la coopération en matière de développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

Cela suppose de:

- Suivre les faits nouveaux intéressant les réseaux de transport paneuropéens;
- Mettre en œuvre les initiatives dans le domaine des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie et établir le rapport du groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie;
- Présenter des rapports nationaux sur les tendances et les difficultés dans les secteurs routier et ferroviaire; s'efforcer d'améliorer la compétitivité du secteur des transports dans la région paneuropéenne (transports et compétitivité);
- Mettre en place un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport;
- Fournir une assistance technique aux pays à économie en transition;

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports;
- Faciliter l'échange de données entre les pays membres sur les faits nouveaux en matière de politique des transports;
- Coordonner la coopération entre les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires);
- Fournir une assistance technique et administrative aux pays en transition.

- Superviser les travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux et présenter un rapport final sur ses réalisations.

Le Groupe d'experts des liaisons de transport

Europe-Asie appuie la mise en œuvre des projets prioritaires définis et encourage l'incorporation de tous les itinéraires de transport Europe-Asie recensés dans les accords internationaux respectifs relatifs aux réseaux. Il s'emploie également à lever les obstacles à la fluidité du mouvement des marchandises au passage des frontières internationales et continue à renforcer les capacités des agents nationaux des diverses instances s'occupant des formalités et des procédures relatives au passage des frontières.

Le groupe d'experts poursuit actuellement ses travaux visant à coordonner la planification des infrastructures, évaluer et hiérarchiser les projets d'infrastructure, étudier et analyser les options économiquement viables en matière de transport intérieur, examiner les obstacles non physiques et recueillir des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet; renforcer les capacités nationales; mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques relatives aux axes de transport Europe-Asie; et compléter et actualiser la base de données SIG.

Achèvement de la phase II du projet de LTEA et poursuite possible des travaux dans le cadre d'une nouvelle phase III:

- Coordination de la planification des infrastructures; évaluation et hiérarchisation des projets d'infrastructure;
- Étude et analyse des options économiquement viables en matière de transport intérieur;
- Examen des obstacles non physiques et recueil des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet;
- Renforcement des capacités nationales;
- Mise en commun des expériences et meilleures pratiques le long des axes de transport Europe-Asie;
- Développement ultérieur et mise à jour de la base de données SIG

Présentation du rapport final sur ses réalisations dans le cadre de la phase II.

Le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

(durée: deux ans), compte tenu des ressources dont dispose le secrétariat ainsi que du soutien financier supplémentaire fourni par les pays participants, et par d'autres organismes internationaux concernés, fera le point sur les données et analyses disponibles concernant les effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux dans la région de la CEE et au-delà, et formulera

Le Groupe d'experts est chargé de:

- Recenser les effets potentiels des changements climatiques sur les infrastructures de transport dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, dans les différentes régions et pour les différents modes de transport;
- Déterminer le coût des effets des changements climatiques sur les réseaux internationaux de transports intérieurs;

*Présentation du module (facultative)**Réalisation escomptée*

à l'intention des gouvernements des États membres des recommandations tendant à améliorer la viabilité à long terme des transports internationaux et à recenser les meilleurs exemples de mesures prises au niveau national pour remédier à la vulnérabilité des réseaux de transport dans les États membres.

- Déterminer quelles en sont plus largement les implications pour le commerce et le développement dans les pays touchés;
- Recenser les besoins de mesures d'adaptation correspondantes;
- Recenser les meilleures pratiques en matière de politique nationale et de gestion des risques;
- Élaborer des stratégies appropriées pour améliorer la résilience des réseaux de transport internationaux;
- Établir et présenter un rapport final comprenant des recommandations sur les orientations politiques visant à améliorer la viabilité à long terme des systèmes de transport internationaux dans des domaines tels que: les infrastructures, les méthodes d'évaluation des risques, l'évaluation des mesures d'adaptation, la gestion des risques, les outils de formation, et la mise en commun de l'information transfrontalière par les autorités nationales chargées des transports.

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

- 2.1 Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (vingt-cinquième session, 2012)

Documentation:

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail. Les autres documents sont notamment des rapports sur les progrès et les résultats principaux du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), sur le réseau de transport euroméditerranéen, sur la situation des transports et les tendances nouvelles dans la région de la CEE, sur les tendances et les difficultés en matière de transport dans les secteurs routier et ferroviaire, et sur l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux.

- 2.2 Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (vingt-sixième session, 2013)

Documentation:

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail. Les autres documents sont notamment des rapports sur les progrès et les résultats principaux du projet LTEA, sur le réseau de transport euroméditerranéen, sur la situation des transports et les tendances nouvelles dans la région de la CEE, sur les tendances et les difficultés en matière de transport dans les secteurs routier et ferroviaire, et le rapport final sur les réalisations du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux.

- 2.3 Sessions planifiées du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (2012-2013)

Documentation:

Rapports des sessions du Groupe d'experts. Les autres documents sont notamment le rapport d'activité du projet LTEA, une note d'information sur la sélection des axes et projets prioritaires, et le rapport sur l'étude et l'enquête connexe relatives aux obstacles non physiques au transport international le long des axes Europe-Asie.

- 2.4 Sessions planifiées du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux (troisième, quatrième et cinquième sessions de 2012)

Documentation:

Rapports des sessions du Groupe d'experts et rapport sur l'état d'avancement des travaux. Étant donné qu'il s'agit d'un groupe récemment créé (première session le 5 septembre 2011), le choix des autres documents doit encore être établi par les experts.

b) *Publications et autres supports d'information*

Rapport final sur la phase II du projet LTEA (début 2012)

- 2.6 Mise à jour de la base de données du système d'information géographique (SIG) (2012-2013 renouvelable)
- 2.7 Rapport final du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux (fin 2013)

c) *Coopération technique*

- 2.8 Questionnaire annuel sur la situation des transports et les nouvelles tendances dans la région de la CEE et établissement d'un rapport ayant pour objet d'informer le Groupe de travail et de promouvoir la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel
- 2.9 Questionnaires de la CEE sur les projets LTEA prioritaires, en vue d'aider les pays à collecter et diffuser les informations nécessaires à la poursuite du projet
- 2.10 Questionnaires sur la facilitation du passage des frontières (obstacles non physiques) en vue d'aider les pays à collecter et organiser l'information et à renforcer les capacités en matière de facilitation du passage des frontières
- 2.11 Organisation d'ateliers (tels que l'atelier conjoint CEE-CNUCED «Effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux», tenu à Genève, le 8 septembre 2010, et le deuxième atelier interrégional CEE-OSCE du Groupe d'experts des LTEA, qui a eu lieu à Turkmenbachi, les 7 et 8 décembre 2010)

III. Évaluation biennale

12. Conformément aux décisions prises à la vingt-deuxième session du Groupe de travail, en septembre 2009 (ECE/TRANS/WP.5/46), les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, au moyen d'une réalisation escomptée, de trois indicateurs de succès et des résultats correspondants. En février 2010, cette méthode a été

approuvée par le Comité des transports intérieurs au titre de la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation des résultats de l'exercice 2010-2011 (ECE/TRANS/2010/7).

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2010-2011 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2012-2013.

Évaluation biennale

Examen des éléments de mesure des résultats pour 2010-2011 et établissement des objectifs pour 2012-2013

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
2. Tendances et économie des transports, pays sans littoral et facilitation du transit	Amélioration de la compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE et renforcement de la coopération en matière de développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie	<p>1. Nombre de pays participant aux réunions et aux activités</p> <p><u>Objectif</u> pour 2010-2011: 40</p> <p>2. Niveau de satisfaction des participants quant à l'utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et des activités, mesuré au moyen d'enquêtes</p> <p><u>Objectif</u> pour 2010-2011: 75 %</p> <p>3. État d'avancement de la création d'un mécanisme de coopération aux fins du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie</p> <p><u>Objectif</u> pour 2010-2011: mise en place d'un mécanisme de coopération</p>	<p>Nombre de pays aux sessions de 2010: 23</p> <p>Nombre de participants: 96</p> <p>Pas d'indicateur: pas d'enquête effectuée</p> <p>Le Groupe d'experts fournit la plateforme et le mécanisme aux fins de cette coopération; l'achèvement de la phase II constitue l'indicateur de succès.</p>
